

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mai 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-05-18-BD-16 :

Déchèteries de Metz Métropole - Participations 2015.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Haganiis en sa séance du 17 décembre 2014 relative à la fixation des tarifs 2015 des prestations de traitement des déchets de Metz Métropole, VU l'augmentation, depuis 2009, des tonnages réceptionnés en déchèteries, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et des tarifs de traitement des déchèteries,

VU les conventions d'utilisation des déchèteries conclues avec les Communautés de Communes du Pays de Pange, du Val de Moselle et du Chardon Lorrain,

CONSIDERANT les populations totales de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et des Communautés de Communes du Pays de Pange, du Val de Moselle et du Chardon Lorrain en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

CONSIDERANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du budget annexe déchèteries,

DECIDE de maintenir la contribution mensuelle 2014 à l'habitant pour le 1^{er} quadrimestre de l'année 2015,

DECIDE d'approuver la hausse du montant de la contribution mensuelle à l'habitant pour l'utilisation des déchèteries de Metz Métropole de 1,50 € HT à 1,54 € HT à compter du mois de mai 2015,

DECIDE d'appliquer une majoration de 10% au montant de la contribution fixé à 1,54 € HT, soit 1,69 € HT à compter du mois de mai 2015, pour les Communautés de Communes du Pays de Pange, du Val de Moselle et du Chardon Lorrain,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation et à l'émission des titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 mai 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.		Contrôle de légalité
Point 13 – Régie HAGANIS : approbation du programme d'investissement 2015.	1	
<i>Annexe</i> : BP HAGANIS réseaux et traitement des eaux.	1	
<i>Annexe</i> : BP HAGANIS traitement des déchets.	1	
Point 14 – Pôle Gestion des Déchets : affectation initiale du programme d'investissement.	1	
Point 15 – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de lavage, entretien et maintenance des points d'apport volontaire enterrés et aériens du Pôle Gestion des Déchets.	1	
Point 16 – Déchèteries de Metz Métropole – Participations 2015.	1	
Point 17 – Programme partenarial avec l'AGURAM 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Convention avec l'AGURAM.	1	
<i>Annexe</i> : Programme partenarial 2015.	1	
Point 18 – Cession d'assiette foncière dans la ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de commercialisation.	1	
Point 19 – Cession d'assiette foncière dans la ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de commercialisation.	1	
Le point 20 est retiré de l'ordre du jour.	1	
Point 21 – Attribution de subventions "Développement économique".	1	
<i>Annexe</i> : Tableau des subventions accordées.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

